



2024-DGG- FLM

Madame, Monsieur,

Vous avez subi des dégâts de grand gibier sur une ou plusieurs de vos parcelles.

Une fois le document approprié téléchargé, veuillez à le remplir le plus précisément possible, sans omettre plus particulièrement le statut cynégétique (qui chasse sur cette parcelle ?), le chiffrage de votre demande, ainsi que la date d'apparition des dégâts (ou date de votre constatation). Veuillez également à joindre les documents justificatifs listés sur le site www.fdc83.com

J'attire votre attention sur un point de réglementation important qui stipule qu'il est impossible de faire constater 2 fois la même parcelle pour une même culture à un stade de maturation identique.

Vous pouvez faire établir un constat dès le printemps, à la période des semis, ou du débourrement/floraison, constat que l'on qualifie de « provisoire » puisque la période de récolte est encore loin ; puis faire établir un constat dit « définitif » dans les 10 jours qui précèdent l'enlèvement de la récolte.

Cependant, il n'est pas possible de faire établir un constat 15 jours avant l'enlèvement de la récolte et redemander une nouvelle expertise 3 jours avant. La culture est au même stade d'avancement et ne peut donc être vue 2 fois.

Pour plus de renseignements ou si vous avez une question n'hésitez pas à contacter le service « dégâts » de la fédération au numéro 04.22.60.83.83 poste 2, ou par mail fabienne.lesne@fdc83.com

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Service « Dégâts de grand gibier »



DECLARATION DE DEGATS

En application des dispositions de l'article R.426-12 du Code de l'Environnement

Cette déclaration doit être adressée, en 2 exemplaires (bleu et jaune), au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, **soit dès l'apparition des dégâts, soit 8 jours ouvrés (hors WE et jours fériés) au moins avant la date d'enlèvement des récoltes**

Le demandeur doit obligatoirement compléter les rubriques I à VI figurant ci-dessous. Toute déclaration qui ne comportera pas ces indications sera systématiquement rejetée et renvoyée au demandeur pour être complétée.



Cadre réservé à la FDC

FDC : _____
 Campagne : __ / __
 Numéro de dossier : _____
 Date de réception : __ / __ / __
 Date limite d'expertise : __ / __ / __
 Estimateur(s) : _____

I – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

Nom et prénoms ou Raison sociale :

Représenté(e) par (nom et qualité) :

Adresse :

Code postal : Ville : Mail :

Téléphone : Portable : Télécopie :

Si les références bancaires ou postales sont inconnues de la FDC, joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal. Le demandeur joindra à cette déclaration un relevé parcellaire MSA et/ou son justificatif PAC (RPG, décl)

II – SURFACE DES TERRES EXPLOITEES : dans le département : ha dans les cantons limitrophes : ha

III – SUITE D'UN DOSSIER DEJA DECLARE : Oui Non

Si la présente déclaration fait suite à une précédente, se rapportant aux mêmes parcelles, rappel du numéro de dossier :

IV – DESIGNATION DES PARCELLES SINISTREES ET EVALUATION DU MONTANT DES DEGATS :

		Parcelle 1	Parcelle 2	Parcelle 3	Parcelle 4
Commune (une déclaration par Commune) :					
Lieu dit					
Ilots PAC et/ou parcelle (Section - N° cadastraux)					
Statut cynégétique (chasse privée, communale ou en opposition chasse)					
Précédent cultural					
Superficie en culture		ha	ha	ha	ha
Nature de la culture					
Culture sous contrat ou certifiée « Agriculture Biologique » Si oui, joindre les justificatifs à cette déclaration ou le donner à l'estimateur		Contrat <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/>	Contrat <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/>	Contrat <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/>	Contrat <input type="checkbox"/> Bio <input type="checkbox"/>
Date ou période de récolte attendue					
Perte de récolte	Surface détruite	ha	ha	ha	ha
	Nombre de plants ou de sujets détruits	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.
	Rendement à l'ha ou par plant	Q	Q	Q	Q
	Perte en quintaux	Q	Q	Q	Q
	Prix unitaire (*)	€	€	€	€
Montant de la perte de récolte		€	€	€	€
Remise en état	Surface à remettre en état	ha	ha	ha	ha
	Frais de remise en état (*)	€	€	€	€
Indemnisation sollicitée par parcelle (obligatoire)		€	€	€	€
Montant total sollicité :					€

(*) sur la base du dernier barème connu, validé par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

V – PERIODE ET CAUSE DES DEGATS :

Date d'apparition des premiers dégâts : __ / __ / __ (le plus précisément possible)

Dégâts causés par : Sangliers Cerfs Chevreuils Autre (préciser)

Fonds de provenance présumé des animaux :

VI – OBSERVATIONS ET SIGNATURE :

Observations éventuelles	Fait à :, le.....
	Signature